



Ville de Draguignan

COMMUNE DE DRAGUIGNAN

- VAR -

ENQUETE PUBLIQUE

**relative au projet de déclassement du domaine public communal
routier du parking, situé sur la parcelle cadastrée AB n°369, sis 15 rue
de l'Observance.**

Réalisée du mardi 1^{er} au mardi 15 avril 2025

RAPPORT, CONCLUSIONS ET AVIS

Serge LESCOVEC, Commissaire enquêteur

Le 5 mai 2025

Table des matières

1	Préambule.....	3
2	Objet de l'enquête publique de déclassement.....	3
2.1	Commune de Draguignan.....	3
2.3	Objet de l'enquête.....	3
2.4	Urbanisme.....	3
3	Cadre législatif et réglementaire.....	3
4	Déroulement de la procédure d'enquête.....	4
4.1	Arrêtés.....	4
4.2	Publicité.....	4
5	Déroulement de l'enquête.....	5
5.1	Le déroulement de l'enquête.....	5
5.2	Conditions matérielles de déroulement de l'enquête, climat de l'enquête.....	6
5.3	Composition et présentation du dossier.....	6
6	La participation du public.....	7
6.1	Pendant les permanences.....	7
6.2	Hors des permanences.....	7
7	Bilan de l'enquête.....	7
7.1	Conditions réglementaires.....	7
7.2	Conditions matérielles.....	8
8	Conclusions.....	8
9	Avis du Commissaire Enquêteur.....	8
AVIS	9
ANNEXES Jointes au présent rapport	10

1 Préambule

La commune de Draguignan souhaite procéder au déclassement du domaine public communal routier d'un parking situé sur la parcelle cadastrée AB n° 369 sis 15 rue de l'observance à Draguignan.

Une délibération du conseil municipal a été prise dans ce sens le 26 Février 2025.

Pour cette opération un déclassement du domaine public est nécessaire, c'est l'objet de la présente enquête.

2 Objet de l'enquête publique de déclassement

2.1 Commune de Draguignan.

La commune de Draguignan, sous-préfecture du Var, est située à la limite du Haut-Var. Elle compte 40789 habitants (recensement de 2022) pour une superficie de 5375ha. Elle fait partie de la Communauté de Dracénie Provence Verdon Agglomération (DPVA).

2.2 Situation du terrain à déclasser :

Il s'agit d'un parking situé sur la parcelle cadastrée AB n° 369 au 15 rue de l'Observance.

2.3 Objet de l'enquête

La présente enquête publique porte sur le déclassement du domaine public communal routier du parking situé sur la parcelle cadastrée AB n° 369 sis 15 rue de l'Observance à Draguignan.

2.4 Urbanisme

La commune de Draguignan est dotée d'un PLU approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 15 mai 2017 et rendu exécutoire le 19 juin 2017.

La modification simplifiée n°3 du PLU a été approuvée par délibération du Conseil municipal du 19 juin 2024.

La parcelle est en zone U du PLU.

3 Cadre législatif et réglementaire

La voirie communale se compose des voies publiques affectées à la circulation générale, ayant fait l'objet d'un classement dans le domaine public. Elle est par principe inaliénable.

Les communes qui souhaitent céder une partie de ces espaces doivent donc respecter une procédure aboutissant à leur déclassement du domaine public.

Le déclassement d'un bien communal a pour effet de le faire sortir du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal, ce qui permet à la commune de le gérer

avec plus de souplesse et notamment de l'aliéner. Cette procédure relève de la compétence du Conseil municipal et doit faire l'objet d'une délibération.

Le Code Général de Propriété des Personnes Publiques précise la nature des biens publics (Article L.2111-1, Article L.2141-1, Article L.2141-2, Article L.3111-1). « Les biens des personnes publiques ... sont inaliénables et imprescriptibles. »

Le Code de la Voirie Routière apporte des précisions sur le déclassement des voies communales : Article L.141-3. L'enquête publique relative au classement ... des voies communales est régie par les articles R.141-4 à R.141-10

Article R*141-6 (Code de la voirie routière) précise le contenu du dossier d'enquête :

- a) Une notice explicative ;
- b) Un plan de situation ;
- c) S'il y a lieu, une appréciation sommaire par nature de dépense à effectuer ;
- d) L'étude d'impact, lorsqu'elle est prévue par la réglementation en vigueur.

Cette enquête est donc un préalable à la prise de décision par l'Administration Communale.

Cette procédure de déclassement relève à la fois du Code de la voirie routière (articles L.141-1 à 141-4 et R 141-4 à R 141-10) et du code rural et de la pêche maritime (articles L 161-1 et L161-10, D 161-25, D161-26, R 161-25).

4 Déroulement de la procédure d'enquête

4.1 Arrêtés

Monsieur le Maire de la commune de Draguignan a pris un arrêté en date du 7 février 2025 portant ouverture de l'enquête publique relative au déclassement du domaine public communal routier du parking situé sur la parcelle cadastrée AB n° 369 sis 15 rue de l'observance à Draguignan.

Cet arrêté désigne un commissaire enquêteur, précise l'objet de l'enquête, les dates d'ouverture et de clôture de l'enquête et les heures et le lieu où le public peut prendre connaissance du dossier et formuler ses observations.

4.2 Publicité

Parallèlement, cet arrêté d'enquête publique a été affiché :

- sur les panneaux d'affichage réglementaires de la Mairie,
- sur le site faisant l'objet du projet d'aliénation.

Par ailleurs, l'avis d'enquête a fait l'objet de 2 publications dans des journaux à diffusion locale à savoir :

TITRES	Date publication
VAR info	11/03/2025
VAR Matin	14/03/2025

- Un certificat d'affichage a été établi par Monsieur le Maire de Draguignan
- Une notification a été faite sur le site internet de la mairie.
- Toutes ces modalités d'affichage, de publication et de notifications ont pour but de permettre au public d'être informé de cette enquête.

A l'occasion de la visite sur les lieux j'ai pu constater la réalité des affichages.

5 Déroulement de l'enquête

5.1 Le déroulement de l'enquête

La présente enquête a eu lieu du mardi 15 avril à 8h00 au mardi 15 avril 2025 à 16h00.

Le dossier était consultable à la Mairie de Draguignan, Hôtel de Ville, 28 rue Cisson.

La mairie de Draguignan a été ouverte du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00, hors jours fériés.

Le dossier d'enquête comprend notamment des documents graphiques (plan de situation), une notice explicative, la délibération du Conseil Municipal, l'arrêté désignant le Commissaire Enquêteur.

Un registre d'enquête y est adjoint, spécialement ouvert à cet effet. Les observations formulées par le public sont recueillies sur ce registre à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur.

Elles pouvaient être également adressées par courrier ou par courriel à la Mairie de Draguignan.

Le commissaire enquêteur a assuré dans le cadre de cette enquête trois permanences à la mairie de Draguignan dont l'ouverture et la clôture de l'enquête :

- Le mardi 1^{er} avril 2025 de 10h00 à 12h00
- Le vendredi 4 avril 2025 de 10h00 à 12h00
- Le mardi 15 avril 2025 de 14h00 à 16h00.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est clos et signé par Monsieur le commissaire enquêteur qui le transmet, dans le délai d'un mois, à Monsieur le Maire, le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées.

NB : Ce rapport doit être laissé à la disposition du public durant un an.

Le Conseil Municipal peut alors, suite à la prise en compte de ce rapport, décider du déclassement des emprises concernées, puis procéder éventuellement à leurs cessions.

5.2 Conditions matérielles de déroulement de l'enquête, climat de l'enquête

Les conditions d'installation du commissaire enquêteur et de l'accueil du public ont été très satisfaisantes. Un local a été mis à ma disposition, le lieu de l'enquête a été clairement indiqué, la salle étant accessible aux personnes à mobilité réduite.

Toutes les pièces du dossier et le registre d'enquête sont restés à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Il n'y a eu aucun incident particulier à signaler.

5.3 Composition et présentation du dossier

L'enquête publique est organisée dans les conditions prévues à l'Article R*141-6 du Code de la voirie routière.

Le dossier coté et paraphé par le commissaire enquêteur a été conservé complet pendant toute la durée de l'enquête.

Composition du dossier :

1. Délibération du Conseil municipal n°2025-013 du 26 février 2025
2. Arrêté du Maire n° A-2025-0555 du 7 mars 2025
3. Notice explicative
 - Présentation
 - Textes applicables
 - Plan de situation

Le dossier comportant l'arrêté de Monsieur le Maire et la désignation du commissaire enquêteur est complet.

6 La participation du public

Le registre d'enquête est présenté en annexe.

6.1 Pendant les permanences

- mardi 1^{er} avril 2025 de 10h00 à 12h00 : Aucune visite
- vendredi 4 avril 2025 de 10h00 à 12h00 : Aucune visite
- mardi 15 avril 2025 de 14h00 à 16h00. : Aucune visite

6.2 Hors des permanences

Il n'y a eu aucun courrier ni courriel adressé au commissaire enquêteur.

7 Bilan de l'enquête

7.1 Conditions réglementaires

L'enquête publique préalable porte sur le projet de déclassement du domaine public communal routier du parking situé sur la parcelle cadastrée AB n° 369 sis 15 rue de l'observance à Draguignan.

L'enquête s'est parfaitement déroulée. Toutes les formalités requises par l'arrêté municipal pour la régularité de la présente enquête relevant de l'autorité organisatrice et du commissaire enquêteur ont été effectuées.

En conclusion, j'estime que le dossier présenté, dont la composition est conforme à la réglementation, est complet, clair dans sa présentation et suffisamment argumenté. Il est de nature à informer de manière satisfaisante le public.

L'information du public par la presse, par voie d'affichage et sur le site internet de la mairie, a été satisfaisante et conforme à la réglementation.

J'estime que les personnes concernées, principalement les riverains de la parcelle concernée, ont pu s'informer sur le dossier. Le public avait la possibilité de s'exprimer sur le registre papier et par courrier.

7.2 Conditions matérielles

Les permanences et le recueil des observations du public se sont tenus à la mairie de Draguignan.

Les conditions d'accueil et d'accès du public ont été favorables.

La salle, l'organisation matérielle pour la consultation du dossier et le dépôt d'observations par le public ont bénéficié du soutien efficace des personnels communaux. Il n'y a eu aucune observation de la part du public cela ne peut en aucun cas être attribué à des lacunes dans l'organisation de l'enquête.

8 Conclusions

Le rapport ainsi établi et l'ensemble des éléments recueillis au cours de l'enquête, me permettent de disposer d'éléments suffisants pour conclure et formuler un avis sur ce projet.

9 Avis du Commissaire Enquêteur

Je considère que la procédure retenue est adaptée pour le déclassement d'une partie du domaine public communal.

J'estime que le déroulement de l'enquête a parfaitement été conforme aux dispositions légales prévues.

J'estime également que les dispositions prévues dans l'arrêté du Maire n° A-2025-0555 du 7 mars 2025 ont parfaitement été respectées.

Je considère que l'enquête a été conduite en toute transparence permettant la complète information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de la prise de décision de déclassement de ces espaces publics communaux.

J'estime exactes les informations contenues dans le dossier et considère que les conditions réglementaires de présentation du dossier à l'enquête publique ont bien été remplies. J'estime que l'absence de véritables enjeux sociaux, économiques et environnementaux n'a vraisemblablement pas motivé le public à venir déposer des remarques et observations sur ce projet de déclassement.

Je considère dans ces conditions que le déclassement en vue d'aliénation ne portera pas d'atteinte notable à l'environnement. La vente de ces espaces pourra être effectuée. Un prix de convenance sera à définir par la commune.

AVIS

En m'appuyant sur l'ensemble des motivations exposées ci-dessus, je donne un **avis favorable** sans aucune réserve sur le projet portant sur le déclassement du domaine public communal routier du parking situé sur la parcelle cadastrée AB n° 369 sis 15 rue de l'observance à Draguignan..

Fait à Flayosc, le lundi 5 mai 2025

Le commissaire enquêteur

Serge LESCOVEC



ANNEXES Jointes au présent rapport

Annexe 1 : Dossier d'enquête publique

Annexe 2 : Publicité et affichage

- Publication du journal «VAR Matin»
- Publication du journal «VAR Info»
- Avis de publication pour affichage

Annexe 3 : Registre d'enquête,



Ville de Draguignan

**DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE AU
PROJET DE DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC
COMMUNAL DU PARKING CADASTRÉ SECTION AB
N° 369 SITUÉ 15 RUE DE L'OBSERVANCE À
DRAGUIGNAN**



Composition du dossier :

1. Délibération n° 2025-013 du 26 février 2025 relative au projet de déclassement du domaine public communal du parking cadastré section AB n° 369 situé 15 rue de l'Observance à Draguignan

2. Arrêté du Maire N° A-2025-0555 du 07 Mars 2025 portant ouverture de l'enquête publique préalable au projet de déclassement et désignation du commissaire enquêteur

3. Notice explicative
 - 3.1 Présentation
 - 3.2 Textes applicables
 - 3.3 Plan de situation

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE AU
PROJET DE DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC
COMMUNAL DU PARKING CADASTRÉ SECTION AB
N° 369 SITUÉ 15 RUE DE L'OBSERVANCE À
DRAGUIGNAN

1. DÉLIBÉRATION N° 2025-013
EN DATE DU 26 FÉVRIER 2025

République Française



Ville de Draguignan

N°2025-013

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	35

**OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE EN VUE DU DÉCLASSEMENT
D'UNE EMPRISE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AB N° 369**

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 26 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 février à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOUIS, SYLVIE FRANCIN, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, BERNARD BONNABEL, ALAIN VIGIER, BRUNO SCRIVO, ANNE-MARIE COLOMBANI, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, AURÉLIE REBAUDO, FREDERIC RENAULD

PROCURATIONS :

SOPHIE DUFOUR pouvoir à CHRISTINE NICCOLETTI, HUGUES BONNET pouvoir à DANIELLE ADOUX COPIN, ALAIN HAINAUT pouvoir à GRÉGORY LOEW, MICHEL PONTE pouvoir à CHRISTINE PRÉMOSELLI, ÉVELYNE LORCET pouvoir à MARTINE ZERBONE

ABSENTS :

SOPHIE DUFOUR, HUGUES BONNET, ALAIN HAINAUT, MICHEL PONTE, ÉVELYNE LORCET, MARIE-CHRISTINE GUIOL, RENÉ DIES, FRANCK GRIGOLO, PHILIPPE SCHRECK

Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU

Publié le : ~ 4 MARS 2025



RAPPORTEUR : RICHARD STRAMBIO

VU l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières ;

VU l'article L. 1212-1 du Code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes ;

VU les articles R. 141- 3 et suivants du Code de la voirie routière ;

Considérant que la cession concerne un immeuble appartenant au domaine privé de la Commune qui englobe un terrain qui du fait de son aménagement à usage de parking implique son affectation dans le domaine public de la commune ;

Considérant que Monsieur Frédéric de Giraud d'Agay a manifesté un intérêt pour l'immeuble, propriété communale en vue de sa restauration ;

Considérant qu'il convient de désaffecter et déclasser une partie de la parcelle susnommée à usage de parking pour l'intégrer dans son domaine privé, avant de procéder à la cession ;

Considérant que par arrêté n° A-2024-2396 en date du 04 décembre 2024, il a été décidé la désaffectation du parking ;

Considérant qu'il a été constaté que ledit parking était fermé et libre de toute occupation à la date du 23 janvier 2025,

De ce fait, l'emprise concernée doit réintégrer le domaine privé de la Commune.

Il convient de lancer une enquête publique aux fins de déclassement de l'emprise. Les dates et les modalités de l'enquête publique seront précisées par arrêté du maire. La durée de l'enquête publique sera de 15 jours (article L. 141-4 du Code de la voirie routière).

Il est ici précisé que le déclassement sera prononcé par délibération du Conseil Municipal à l'issue de l'enquête publique.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
Par 30 voix Pour,
Par 5 voix Contre (Mesdames Camille DIQUELOU et Christine VILLELONGUE, Messieurs Jean-Bernard MIGLIOLI, Daniel SANTONI, Frédéric RENAULD)**

- Constate la désaffectation du parking ;
- Approuve le lancement d'une enquête publique aux fins de déclassement de l'emprise de la parcelle cadastrée section AB n° 369 conformément à la notice jointe ;
- Autorise Monsieur le Maire à constituer le dossier d'enquête publique ;
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter la désignation d'un commissaire enquêteur ;
- Autorise monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette opération.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan
Président de Dracénie Provence Verdon agglomération
Conseiller régional

Secrétaire de séance :

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE AU
PROJET DE DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC
COMMUNAL DU PARKING CADASTRÉ SECTION AB
N° 369 SITUÉ 15 RUE DE L'OBSERVANCE À
DRAGUIGNAN

2. ARRÊTÉ DU MAIRE N° A-2025-0555
EN DATE DU 07 MARS 2025



Ville de Draguignan

ARRÊTÉ PORTANT DÉSIGNATION D'UN COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ET OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DU PARKING SITUÉ SUR LA PARCELLE CADASTRÉE AB N° 369 SIS 15 RUE DE L'OBSERVANCE À DRAGUIGNAN, EN VUE DE SA CESSION - N° A-2025- 0555

Richard STRAMBIO, Maire de la commune de Draguignan, Président de Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa), conseiller régional de la région sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

VU l'article code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-21 ;

VU les articles L. 141-3 et R. 141- 4 et suivants du code de la voirie routière ;

VU le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R. 134-6 à R 134-14 et R. 124-17 et R. 314-18 ;

VU la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour l'année 2025 ;

VU la délibération municipale n° 2025-013 du 26 février 2025 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le lancement d'une enquête publique aux fins de déclassement de l'emprise de la parcelle cadastrée section AB n° 369 et autorisé Monsieur le Maire à désigner un commissaire enquêteur ;

VU les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

ARRÊTE

Article 1 - Objet, date et durée de l'enquête :

Il sera procédé à une enquête publique relative au déclassement du domaine public communal routier du parking situé sur la parcelle cadastrée AB n° 369 sis 15 rue de l'observance à Draguignan **du MARDI 1^{er} AVRIL 2025 à 8h00 au MARDI 15 AVRIL 2025 INCLUS à 16h**, soit pendant 15 jours consécutifs hors jours fériés.

Article 2 - Désignation du commissaire enquêteur :

Monsieur Serge LESCOVEC est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Article 3 - Composition du dossier soumis à l'enquête publique :

Le dossier de mise à l'enquête comprend :

- Une copie de la délibération n° 2025-013 du 26 février 2025
- Une copie du présent arrêté
- Une notice explicative, les textes applicables, un plan de situation



Article 4 – Modalités de l'enquête publique et observations du public

Après accomplissement des mesures de publicité du présent arrêté et pendant la durée de l'enquête publique, les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Draguignan auprès de la Direction des affaires juridiques, 2^{ème} étage de l'Hôtel de ville sis 28 rue Cisson pendant la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture de la mairie, à savoir : **du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00, hors jours fériés.**

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la ville à l'adresse :

<https://www.ville-draguignan.fr/e-participe/enquetes-publiques/>

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions ou contre-propositions :

- Soit sur le registre papier ouvert à cet effet à la mairie de Draguignan aux jours et horaires fixés pour la consultation du dossier ;
- Soit par écrit à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur à l'adresse postale de la mairie de Draguignan : À l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur - Enquête Publique relative au déclassement du parking sis 15 rue de l'observance – Hôtel de ville – 28 rue Georges Cisson 83300 Draguignan ;
- Soit par voie électronique, à l'adresse suivante affaires_juridiques@ville-draguignan.fr.

Le commissaire-enquêteur sera présent à la mairie de Draguignan, service des affaires juridiques, 2^{ème} étage de l'Hôtel de ville, 28 rue Georges Cisson à Draguignan, pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Le **MARDI 1^{er} AVRIL 2025 de 10h00 à 12h00**
- Le **VENDREDI 4 AVRIL 2025 de 10h00 à 12h00**
- Le **MARDI 15 AVRIL 2025 de 14h00 à 16h00.**

Toute demande de rendez-vous téléphonique avec le commissaire-enquêteur sera adressée par téléphone (04.94.60.20.96 ou 20.46) ou par courrier électronique (affaires_juridiques@ville-draguignan.fr).

Article 5 : Clôture de l'enquête publique :

À l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire-enquêteur. Le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront remis à la mairie de Draguignan dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, accompagné de ses conclusions motivées.

Article 6 : Diffusion du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur :

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera consultable en mairie de Draguignan aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la ville de Draguignan www.ville-draguignan.fr sous la rubrique « je participe » puis « enquêtes publiques », pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. Le public pourra en obtenir communication dans les conditions prévues par la loi du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public.

Article 7 : Publicité de l'enquête publique :

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département. Il sera également publié sur le site internet www.ville-draguignan.fr sous la rubrique « je participe » puis « enquêtes publiques ». Le présent arrêté sera affiché en mairie ainsi que sur le site objet du déclassement au 15 rue de l'observance, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Article 8 : Décision au terme de l'enquête publique

Le Conseil Municipal délibérera à l'issue de l'enquête publique et de la remise des conclusions du commissaire enquêteur sur ce projet de déclassement. La délibération et le dossier d'enquête seront adressés à la sous-préfecture de Draguignan.

Article 9 : Demande d'information

Toute demande d'information concernant ce projet pourra être obtenue auprès de la Direction des affaires juridiques, 2^{ème} étage de l'Hôtel de ville sis 28 rue Cisson (04.94.60.20.96 / 04.94.60.20.46 – affaires.juridiques@ville-draguignan.fr).

Article 10 : Exécution du présent arrêté :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent arrêté et rappelle, conformément aux termes de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, qu'il peut être contesté devant le Tribunal Administratif de Toulon, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Draguignan, le 7 mars 2025



Richard STRAMBIO

Maire de DRAGUIGNAN
Président de DPva
Conseiller Régional

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE AU
PROJET DE DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC
COMMUNAL DU PARKING CADASTRÉ SECTION AB
N° 369 SITUÉ 15 RUE DE L'OBSERVANCE À
DRAGUIGNAN

3. NOTICE EXPLICATIVE

3.1 NOTICE



Ville de Draguignan

NOTICE EXPLICATIVE

DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DU PARKING SITUÉ SUR LA PARCELLE CADASTRÉE AB N° 369 SIS 15 RUE DE L'OBSERVANCE À DRAGUIGNAN, EN VUE DE SA CESSION

Par délibération n° 2025-013 du Conseil Municipal du 26 février 2025 (cf. pièce N°1 du présent dossier), la Ville de Draguignan a décidé de recourir à la procédure de déclassement du domaine public communal du parking cadastré section AB n° 369 situé 15 rue de l'Observance à Draguignan.

Le déclassement d'un bien communal a pour effet de le sortir du domaine public en vue de l'intégrer au domaine privé de la Ville, ce qui lui permet de le céder.

La procédure de déclassement relève de la compétence du Conseil Municipal après conduite de l'enquête publique et de l'avis du commissaire enquêteur.

Par arrêté n° A-2025-0555 du 07 mars 2025 (cf. pièce N° 2 du présent dossier), Monsieur le Maire a ouvert l'enquête publique définie par les articles L. 141-3 et suivants du code de la voirie routière et désigné le commissaire enquêteur.

Conformément à l'arrêté susvisé, l'enquête publique est organisée du 1^{er} avril au 15 avril 2025 inclus, soit pendant 15 jours consécutifs. Cette enquête a pour objet d'informer le public et de permettre sa participation à la décision administrative en recueillant les observations.

Une fois l'enquête publique terminée, il appartiendra au Conseil municipal de se prononcer sur le déclassement de ladite emprise.

Présentation

La commune de Draguignan est propriétaire d'une parcelle cadastrée AB 369 sis 15 rue de l'observance à Draguignan. Cette parcelle se compose d'un immeuble appartenant au domaine privé de la Commune et d'un ancien jardin privatif, aujourd'hui transformé en un espace parking qui dispose de dix places de stationnement.

De par son affectation à l'usage du public, ce parking est aujourd'hui considéré comme appartenant au domaine public routier de la commune.

Cette démarche a pour objet de permettre à la Commune de céder la parcelle dans son intégralité, avec en contrepartie, l'engagement du futur acquéreur de remettre le site dans son état d'origine, soit la restauration complète de l'immeuble et de l'ancien jardin.

Ce projet tend à favoriser la préservation du patrimoine historique de la Commune et vise à élargir l'environnement culturel de ce lieu à proximité de la chapelle de l'Observance.
Dès lors, Il convient au préalable de procéder au déclassement du domaine public dudit parking (emprise matérialisée en rouge sur le plan joint en annexe).

Objet de l'enquête publique

La parcelle attenante étant située dans l'agglomération et, utilisée pour le stationnement de dix véhicules, par conséquent une dépendance du domaine public routier, la commune de Draguignan a donc décidé de recourir, par délibération du Conseil Municipal du 26 février 2025, à la procédure de déclassement du domaine public communal, dudit parking, un rapport n° 202500 0062 constatant la désaffectation a été établi par la police municipale en date du 30 janvier 2025 à 14 h.

La présente enquête publique a donc pour objet de déclasser le parking d'une dizaine de place de stationnement, situé 15 rue de l'Observance à Draguignan pour permettre la cession.

Ce projet est très intéressant, favorisant la préservation du patrimoine historique de la Commune mais également pour élargir l'environnement culturel de ce lieu à proximité de la chapelle de l'Observance.

3.2 TEXTES APPLICABLES

Article L141-3

Le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal. Ce dernier est également compétent pour l'établissement des plans d'alignement et de nivellement, l'ouverture, le redressement et l'élargissement des voies.

Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

A défaut d'enquête relevant d'une autre réglementation et ayant porté sur ce classement ou déclassement, l'enquête rendue nécessaire en vertu du deuxième alinéa est ouverte par l'autorité exécutive de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale, propriétaire de la voie, et organisée conformément aux dispositions du code des relations entre le public et l'administration. L'enquête prévue à l'article L. 318-3 du code de l'urbanisme tient lieu de l'enquête prévue à l'alinéa précédent. Il en va de même de l'enquête d'utilité publique lorsque l'opération comporte une expropriation.

Article R*141-4

L'enquête publique prévue au deuxième alinéa de l'article L. 141-3 s'effectue dans les conditions fixées par la présente sous-section.

Un arrêté du maire désigne un commissaire enquêteur et précise l'objet de l'enquête, la date à laquelle celle-ci sera ouverte et les heures et le lieu où le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations.

La durée de l'enquête est fixée à quinze jours.

Article R*141-5

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, l'arrêté du maire est publié par voie d'affiche et éventuellement par tout autre procédé.

Article R*141-6

Le dossier d'enquête comprend :

- a) Une notice explicative ;
- b) Un plan de situation ;
- c) S'il y a lieu, une appréciation sommaire par nature de dépense à effectuer ;
- d) L'étude d'impact, lorsqu'elle est prévue par la réglementation en vigueur.

Lorsque le projet mis à l'enquête est relatif à la délimitation ou à l'alignement des voies communales, il comprend en outre :

- a) Un plan parcellaire comportant l'indication d'une part des limites existantes de la voie communale, des parcelles riveraines et des bâtiments existants, d'autre part des limites projetées de la voie communale ;
- b) La liste des propriétaires des parcelles comprises, en tout ou partie, dans l'emprise du projet ;
- c) Eventuellement, un projet de plan de nivellement.

Article R*141-8

Les observations formulées par le public sont recueillies sur un registre spécialement ouvert à cet effet. Ce registre, à feuillets non mobiles, est coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Article R*141-9

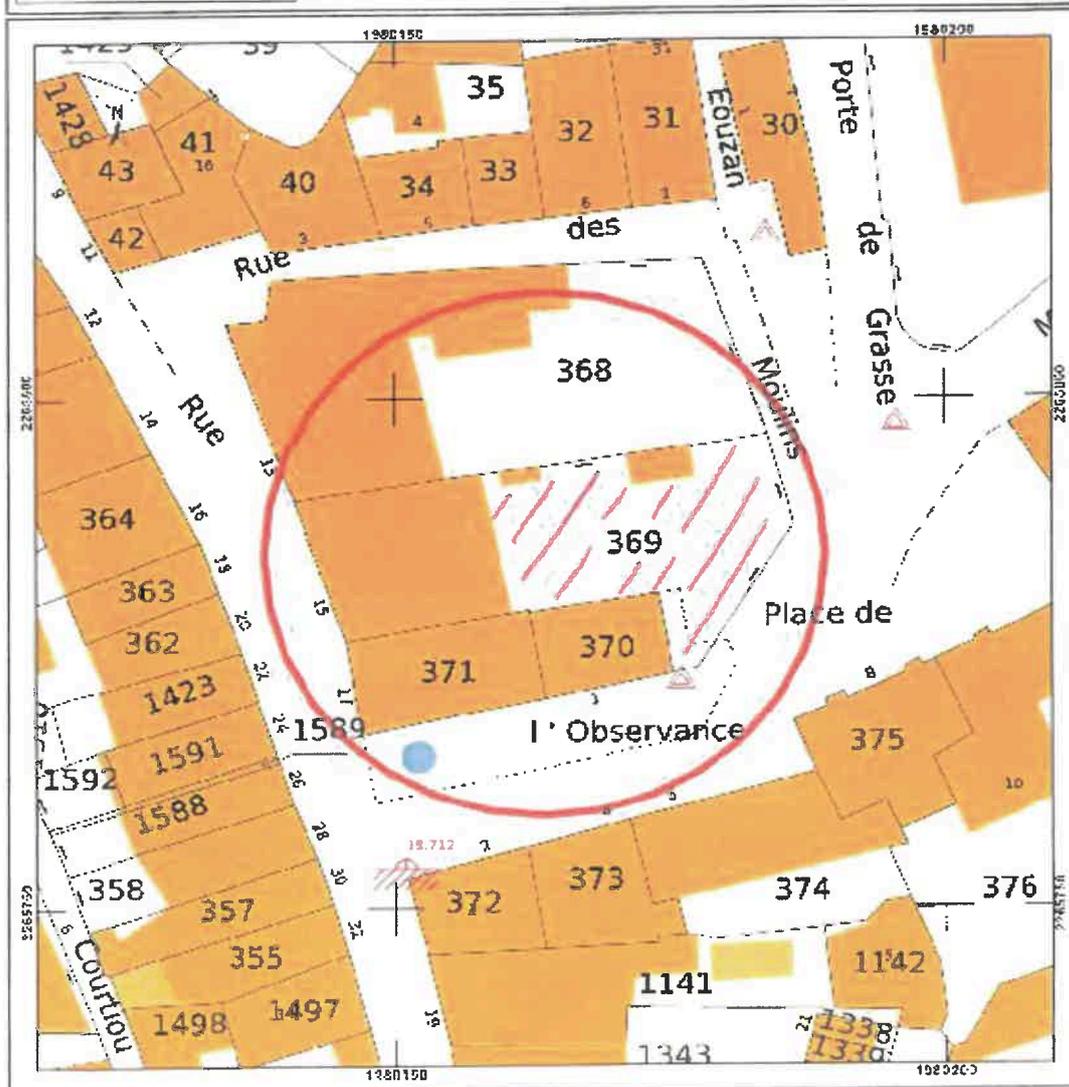
A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est clos et signé par le commissaire enquêteur qui dans le délai d'un mois transmet au maire le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées.

Article L2141-1

Un bien d'une personne publique mentionnée à l'article L. 1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.

3.3 PLAN DE SITUATION

<p>Departement : VAR</p> <p>Commune : CARPIGNAN</p>	<p>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</p> <p>PLAN DE SITUATION</p>	<p>Le plan visuel sur cet extrait est géré par le centre des Impôts forains du Service Départemental des Impôts - Trésors du Var Arrière de Dragagnan 63008 50000 DRAGAGNAN Cedex tel. 0494/804633 fax. 0494/804634</p>
<p>Section : AB Feuille : 000 AB 01</p> <p>Echelle originale : 1:1000 Échelle d'édition : 1:500</p> <p>Date d'édition : 07/08/2025 (Légende hors de Plan)</p> <p>Coordonnées en projection : RGFASCO24 43232 Direction Générale des Finances Publiques</p>	<p style="font-size: 2em; color: red;">AB 369</p>	
		<p>Cet extrait de plan vous est délivré par :</p> <p style="text-align: right;">cedex.gouv.fr</p>



LES PETITES ANNONCES

LES LÉGALES

Passez votre annonce au 04.93.18.70.00

Demandes d'emploi

DIVERS

Homme 65 ans, retraité de la police nationale cherche activité complémentaire...

CARRELEUR MACON avec 20 ans d'expérience, recherche emploi pour pose tous types de carrelage...

MACON avec 20 ans d'expérience recherche emploi chez particulier ou en entreprise dans tous les domaines de la maçonnerie générale et étanchéité...

PEINTRE EN BATIMENT, 25 ans d'expérience, tous travaux intérieurs et extérieurs...

MACON qualifié, grande expérience recherche emploi en entreprise ou à la tâche, murs pierres taillées/sèches, peinture, nettoyage chantier...

HOMME recherche emploi : tous travaux de rénovation, peintures et petites maçonneries.

ENLEVEMENTS DIVERS

Cherche emploi, CESU acceptés. PARTICULIER Tél: 06.66.09.15.16

COMPTABLE, GESTION, DROIT

ADMINISTRATEUR DE BIENS - SYNDIC (20 années d'expérience) recherche poste pour particulier ou professionnel...

DÉCORATION, ARTISANAT

Acceptent à partir de 1 jour emploi chez particulier. Employés pro : peintres, maçons, carreleurs...

EMPLOIS DE MAISON

PORTUGAIS sérieux, non-fumeur, recherche poste de gardien chez particulier, a déjà été gardien dans propriété, villa...

JEUNE FEMME portugaise, sérieuse, avec expérience, recherche emploi de maison : ménage, repassage, couture, repas, garde de personnes âgées...

EMPLOYEE DE MAISON Dame de compagnie, polyvalente recherche poste chez particuliers : entretien des lieux, gestion administrative, rendez-vous médicaux...

Jeune femme française 51 ans ASSISTANTE DE VIE, sérieuse, avec 20 ans d'expérience auprès de personnes âgées et hôtel 4 étoiles...

HOMME PHILIPPIN, sérieux, honnête, avec expérience, permis de conduire recherche emploi de maison : ménage, jardinage, bricolage, restauration...

Femme 56 ans, véhiculée, dynamique, souriante, recherche emploi heures de ménage, aide à la personne âgée, cuisine, jardinage...

FEMME sérieuse, dynamique, véhiculée avec expérience, recherche emploi chez particulier ou en entreprise : ménage, repassage, garde de personnes âgées...

FEMME PHILIPPINE parlant anglais et français, avec expérience, recherche emploi heures de ménage, repassage, à temps complet ou partiel...

Femme 10 ans d'expérience recherche emploi auprès des personnes âgées. Secteur Biot, Valbonne, Antibes et alentours.

GARDE À DOMICILE

AUXILIAIRE DE VIE 38 ans, sérieuse, véhiculée, avec références, recherche poste, garde de jour ou nuit personnes âgées : soins, toilette, surveillance, Repas, ménage, repassage, courses...

Dame véhiculée, mobile, bon niveau d'étude, expérience, dispo 1 semaine consécutive par mois ou 2 jours par semaine recherche poste logé sur place pour renfort ou remplacement auprès de votre parent âgé ou enfant. Libre au 1er mai.

AUXILIAIRE DE VIE, sérieuse, cherche emploi auprès de personnes âgées, 20 ans d'expérience à domicile et en maison de retraite. Aide à la vie quotidienne (soins, toilette, tâches ménagères...).

AUXILIAIRE DE VIE diplômée, véhiculée, cherche poste garde personne âgée jour/nuit, heures de ménage, courses, repas, etc... Secteur Nice, Monaco et alentours.

AUXILIAIRE DE VIE, véhiculée, 16 ans d'expérience cherche emploi garde personne âgée ou malade, en journée, les nuits et week-end compris.

DAME PORTUGAISE 50 ans, très bonnes références, 18 ans d'expérience, recherche emploi chez personne âgée, garde d'enfants. Secteur Monaco / Nice. Tél.07.51.22.97.62.

ASSISTANTE DE VIE cherche emploi : masseuse à domicile, massage doux/bien-être, sénior handicapés fragiles, sur-mesure adapté.

Femme avec expérience, véhiculée, recherche emploi garde de nuit et week-end disponible J/N, Nice ou Monaco. Tél.06.52.76.90.75

Jeune femme recherche uniquement sur St Raphaël centre (83), emploi aide ménagère, courses, repas, promenade. CESU. Tél.06.60.39.39.46

DAME cherche emploi, AUXILIAIRE DE VIE et femme de ménage. Nice et environs. Tél : 06.59.46.00.27

MAINS D'OEUVRE SPÉCIALISÉE

JARDINIER sérieux et dynamique, 21 ans d'expérience, spécialisé dans les tailles : haies, massifs, fruitiers, arbres... Remise en état des jardins. Enlèvement des déchets. Recherche emplois, CESU acceptés.

MACON qualifié cherche emploi : travaux maçonnerie, rénovation de villas et de piscines, murs soutènement, étanchéité, toiture, cloison, isolation, carrelage, parquet, plâtre, peinture. Chez particulier ou entreprise.

MACON QUALIFIÉ outillé, cherche emploi : excellent tailleur de pierres sèches, construction de murs de soutènement, décoration, tours étanchéité, rénovation piscine, carrelage, façade, clôture de jardin, maçonnerie générale.

Acceptent à partir de 1 jour emploi chez particulier. Employés pro : peintres, maçons, carreleurs. Montage de cuisine et salle de bain handicapé. Dispositif du matériel. Francis Tél.07.83.09.71.03.

RETRAITE, sérieux, expérimenté dans le bâtiment, recherche emploi : exécutif travaux de rénovation intérieur et extérieur : carrelage, dallage, clôture, peinture etc... Equipé, véhiculé. Tous secteurs. Tél. 06.09.81.03.16

MACON cherche emploi : toutes maçonneries traditionnelles et VRD, étancheur toutes étanchéités, réparation piscines. Etude toutes propositions. Tél.06.44.00.66.15.

JARDINIER sérieux, efficace, pour un beau jardin ou une belle terrasse, cherche emploi pour remise en état, taille d'oliviers et fruitiers. Travail soigné. Tél.06.03.61.40.31

JARDINIER qualifié cherche emploi, propose ses services : petits travaux de jardin, petits bricolages. CESU. Tél.06.29.78.12.55

HOTELLERIE, RESTAURATION

CUISINIER avec expérience, sérieux, ponctuel, cherche emploi ou extras à l'année sur CANNES et environs. Tél : 06.44.90.25.62.

Conformément à l'arrêté du 16 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de la publication des annonces judiciaires et légales...

AVIS D'ENQUÊTES



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n°2025/01 du 07/02/2025, Madame le Maire du Thoronet a ordonné l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique relative à la modification de droit commun n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Thoronet...

Les principaux objectifs poursuivis au cours de la procédure de modification sont les suivants : Ouvrir partiellement à l'urbanisation la zone 2AU du PLU pour y autoriser une station-service ainsi que des aménagements publics ; Améliorer le règlement écrit et graphique afin de clarifier certains éléments et de mieux prendre en compte des objectifs communaux ;

La Commune du Thoronet est responsable de la procédure de modification du PLU. Elle est représentée par son Maire, Madame Marjorie VIORET. Le siège administratif est situé au n°4 Place Sadi Carnot, 83340 Le Thoronet.

Le dossier d'enquête publique unique ainsi qu'un registre des observations à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par Monsieur le Commissaire-Enquêteur, seront disponibles pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 10/03/2025 à 8h30 au mardi 08/04/2025 à 17h30, en mairie du Thoronet, aux jours et heures habituels d'ouverture du public.

Chacun pourra ainsi prendre connaissance des différents éléments du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête publique, en les adressant par écrit à l'attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur, Hôtel de ville, 4 Place Sadi Carnot, 83340 Le Thoronet.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie du Thoronet pour recevoir ses observations aux dates et heures suivantes : mardi 11/03/2025 de 14h30 à 17h30 ; vendredi 21/03/2025 de 14h30 à 17h30 ; mercredi 26/03/2025 de 14h30 à 17h30 ; mardi 08/04/2025 de 14h30 à 17h30.

Au terme de l'enquête publique, lorsque le commissaire-enquêteur aura rendu son rapport et ses conclusions, le Conseil Municipal devra délibérer pour approuver la modification de droit commun n°2 du Plan Local d'Urbanisme.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° A-2025-0555 du 7 février 2025, Monsieur le Maire de Draguignan a ordonné l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique relative au déclassement du domaine public communal routier du parking situé sur la parcelle cadastrée AB n° 369 sis 15 rue de l'Observance à Draguignan :

du mardi 11 avril 2025 à 8h00 au mardi 15 avril 2025 inclus à 16h00 soit pendant 15 jours consécutifs hors jours fériés.

Le dossier de mise à l'enquête comprend : - Une copie de la délibération n° 2025-013 du 26 février 2025 - Une copie de l'arrêté n° A-2025-0555 du 7 mars 2025 ; - Une notice explicative, les textes applicables, un plan de situation Monsieur Serge LESCOVÉC est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête publique, les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Draguignan auprès de la Direction des affaires juridiques, 2ème étage de l'Hôtel de ville sis 28 rue Cisson pendant la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture de la mairie, à savoir :

du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00, hors jours fériés. Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la ville à l'adresse : https://www.ville-draguignan.fr/jsp-participe/enquetes-publiques/

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions ou contre-propositions :

- soit sur le registre papier ouvert à cet effet à la mairie de Draguignan aux jours et horaires fixés pour la consultation du dossier ; - soit par écrit à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse postale de la mairie de Draguignan :

À l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur - Enquête Publique relative au déclassement du parking sis 15, rue de l'Observance - Direction des affaires juridiques - Hôtel de ville - 28, rue Georges Cisson 83300 Draguignan ;

- Soit par voie électronique, à l'adresse suivante juridique@ville-draguignan.fr.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Draguignan, service des affaires juridiques, 2ème étage de l'Hôtel de ville, 28 rue Georges Cisson à Draguignan, pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le mardi 11 avril 2025 de 10h00 à 12h00 - le vendredi 4 avril 2025 de 10h00 à 12h00 - le mardi 15 avril 2025 de 14h00 à 16h00.

Toute demande de rendez-vous téléphonique avec le commissaire enquêteur sera adressée par téléphone (04.94.60.20.96 ou 20.46) ou par courrier électronique (affaires.juridiques@ville-draguignan.fr).

VOS SUPPORTS HABILITÉS POUR LES ANNONCES LÉGALES ET MARCHÉS PUBLICS. LES SUPPORTS PAPIER nice-matin var-matin. LES SUPPORTS NUMÉRIQUES nicematin.com varmatin.com. Tél. 04 93 18 71 49 - legales@nicematin.fr

EURO DREAMS Résultats du tirage du lundi 10 mars 2025. Combinaisons gagnantes: 1 15 21 24 26 28 3. Gains: 102,10 € (6+), 45,30 € (5), 5,50 € (4), 2,50 € (3).

LOTO Résultats du tirage du lundi 10 mars 2025. Tirage LOTO: 13 15 23 24 39 1. Gains: 8 477,30 € (5), 434,10 € (4), 67 € (3), 19,40 € (2), 13,50 € (1). Tirage des 10 codes LOTO gagnants à 20 000 €: A 8826 9434, F 0134 0629, G 5959 1751, H 6957 5358, L 9680 7236, N 7102 4550, Q 6572 1096, R 6865 7281, S 4537 8439, T 8829 7138. Joker: 3 156 171. A gagner, au tirage LOTO@ du mercredi 12 mars 2025: 3 000 000 €*

KENO Résultats des tirages du lundi 10 mars 2025. Tirage du midi: 3 12 13 17 22 27 30 31 34 35 36 41 48 49 57 58 60 61 62 63. Multiplieur: X 2. Joker: 0 226 189. Tirage du soir: 9 13 21 22 25 26 29 32 35 37 39 40 44 47 55 56 59 63 65 67. Multiplieur: X 5. Joker: 3 156 171.

LES JEUX D'ARGENT ET DE HASARD PEUVENT ÊTRE DANGEREUX - PERTES D'ARGENT, CONFLITS FAMILIAUX, ADDICTION. RETROUVEZ NOS CONSEILS SUR JOURS-INFO-SERVICE.FR (09 74 15 13 13 - APPEL NON SURTAXÉ)



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DU THORONET

Par arrêté n°2025/01 du 07/02/2025, Mme le Maire de THORONET a ordonné l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique relative à la modification de droit commun n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du THORONET

du lundi 10/03/2025 à 8h30 au mardi 08/04/2025 à 17h30

soit 30 jours consécutifs. La procédure de modification du PLU a été prescrite par arrêté n°2024/15 de Mme le maire en date du 08/10/2024.

Les principaux objectifs poursuivis au cours de la procédure de modification sont les suivants :

- Ouvrir partiellement à l'urbanisation la zone 2AU du PLU pour y autoriser une station-service ainsi que des aménagements publics
- Améliorer le règlement écrit et graphique afin de clarifier certains éléments et de mieux prendre en compte des objectifs communaux
- Conforter l'activité hôtelière sur le territoire
- Revoir les orientations d'aménagement et de programmation et notamment l'OAP n°2 en continuité du village en concertation avec l'EPF PACA.

La procédure n'est pas soumise à évaluation environnementale (décision n°CU-2024-3831 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale après examen au cas par cas du 18/12/2024 et délibération du Conseil Municipal en date du 13/01/2025).

La COMMUNE DU THORONET est responsable de la procédure de modification du PLU. Elle est représentée par son Maire, Mme Marjorie VIORT.

Le siège administratif est situé au :

n°4 Place Sadi Carnot
83340 LE THORONET

M. Olivier RICHÉ a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Mme Hermine LE GARS, magistrate déléguée du Tribunal Administratif de Toulon le 23/01/2025 (dossier n° E2500004/83) pour conduire l'enquête publique mentionnée à l'article 1 du présent arrêté.

Le dossier d'enquête publique unique ainsi qu'un registre des observations à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par M. le Commissaire-Enquêteur, seront disponibles pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 10/03/2025 à 8h30 au mardi 08/04/2025 à 17h30, en mairie du THORONET, aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h30 à 17h30). Un ordinateur sera mis à disposition du public. Le dossier d'enquête publique est également consultable sur le site : <https://www.lethoronet.org/>

Chacun pourra ainsi prendre connaissance des différents éléments du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête publique, en les adressant par écrit :

à l'attention de M. le Commissaire-Enquêteur

Hôtel de ville
4 Place Sadi Carnot
83340 LE THORONET

ou en les adressant par voie électronique à l'attention de M. le Commissaire-Enquêteur à : secretariatdgs@lethoronet.fr

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie du dossier d'enquête publique auprès de la mairie du THORONET.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie du Thoronet pour recevoir ses observations aux dates et heures suivantes :

Mardi 11/03/2025 de 14h30 à 17h30
Vendredi 21/03/2025 de 14h30 à 17h30
Mercredi 26/03/2025 de 14h30 à 17h30
Mardi 08/04/2025 de 14h30 à 17h30

Toute contribution reçue après le mardi 08/04/2025 à 17h30 n'est pas recevable.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur, transmis au Maire du THORONET dans les trente jours suivant la clôture de l'enquête publique, seront tenus à la disposition du public en mairie durant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces informations seront également consultables pendant cette même période sur le site internet de la commune <https://www.lethoronet.org/>

Au terme de l'enquête publique, lorsque le commissaire-enquêteur aura rendu son rapport et ses conclusions, le Conseil Municipal devra délibérer pour approuver la modification de droit commun n°2 du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifiée pour tenir compte des observations du public, des avis des personnes publiques associées et des conclusions du commissaire-enquêteur. (EP41655)



Ville de Draguignan

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° A-2025-0555 du 7 février 2025, M. le Maire de DRAGUIGNAN a ordonné l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique relative au déclassement du domaine public communal routier du parking situé sur la parcelle cadastrée AB n° 369, 15 rue de l'observance à Draguignan :

du mardi 1er avril 2025 à 8h00 au mardi 15 avril 2025 inclus à 16h00

soit pendant 15 jours consécutifs hors jours fériés.

Le dossier de mise à l'enquête comprend :

- Une copie de la délibération n° 2025-013 du 26 février 2025
- Une copie de l'arrêté n° A-2025-0555 du 7 mars 2025 ;
- Une notice explicative, les textes applicables, un plan de situation

M. Serge LESCOVEC est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête publique, les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public :

en MAIRIE DE DRAGUIGNAN

Direction des affaires juridiques, 2ème étage

L'hôtel de ville

28 rue Cisson

pendant la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture de la mairie, à savoir :

du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00, hors jours fériés.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la ville sur : <https://www.ville-draguignan.fr/je-participe/enquetes-publiques/>

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions ou contrepropositions :

- Soit sur le registre papier ouvert à cet effet à la mairie de Draguignan aux jours et horaires fixés pour la consultation du dossier ;

- Soit par écrit à l'attention de M. le commissaire enquêteur à l'adresse postale de la MAIRIE DE DRAGUIGNAN

À l'attention de M. le commissaire enquêteur

« Enquête Publique relative au déclassement du parking 15 rue de l'observance »

Direction des affaires juridiques

Hôtel de ville

28 rue Georges Cisson

83300 DRAGUIGNAN

- Soit par voie électronique, à : affaires.juridiques@ville-draguignan.fr.

Le commissaire enquêteur sera présent à :

La MAIRIE DE DRAGUIGNAN

Service des affaires juridiques, 2ème étage

Hôtel de ville

28 rue Georges Cisson

83300 DRAGUIGNAN

pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Le MARDI 1er AVRIL 2025 de 10h00 à 12h00
- Le VENDREDI 4 AVRIL 2025 de 10h00 à 12h00
- Le MARDI 15 AVRIL 2025 de 14h00 à 16h00.

Toute demande de rendez-vous téléphonique avec le commissaire enquêteur sera adressée :

- par téléphone au 04.94.60.20.96 ou 20.46

ou par courrier électronique : affaires.juridiques@ville-draguignan.fr

(EP42566)



PLUS RAPIDE
PAIEMENT PAR
CARTE BANCAIRE
ACCEPTÉ DANS
NOS BUREAUX OU
PAR TÉLÉPHONE



Ville de Draguignan

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° A-2025-0555 du 7 février 2025, Monsieur le Maire de Draguignan a ordonné l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique relative au déclassement du domaine public communal routier du parking situé sur la parcelle cadastrée AB n° 369 sis 15 rue de l'observance à Draguignan :

Du MARDI 1^{er} AVRIL 2025 à 8h00 au MARDI 15 AVRIL 2025 INCLUS à 16h00
soit pendant 15 jours consécutifs hors jours fériés.

Le dossier de mise à l'enquête comprend :

- Une copie de la délibération n° 2025-013 du 26 février 2025
- Une copie de l'arrêté n° A-2025-0555 du 7 mars 2025 ;
- Une notice explicative, les textes applicables, un plan de situation

Monsieur Serge LESCOVEC est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête publique, les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Draguignan auprès de la Direction des affaires juridiques, 2^{ème} étage de l'Hôtel de ville sis 28 rue Cisson pendant la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture de la mairie, à savoir : **du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00, hors jours fériés.**

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la ville à l'adresse :

<https://www.ville-draguignan.fr/je-participe/enquetes-publiques/>

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions ou contre-propositions :

- Soit sur le registre papier ouvert à cet effet à la mairie de Draguignan aux jours et horaires fixés pour la consultation du dossier ;
- Soit par écrit à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse postale de la mairie de Draguignan : À l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur - Enquête Publique relative au déclassement du parking sis 15 rue de l'observance – Direction des affaires juridiques - Hôtel de ville – 28 rue Georges Cisson 83300 Draguignan ;
- Soit par voie électronique, à l'adresse suivante affaires.juridiques@ville-draguignan.fr.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Draguignan, service des affaires juridiques, 2^{ème} étage de l'Hôtel de ville, 28 rue Georges Cisson à Draguignan, pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- **Le MARDI 1^{er} AVRIL 2025 de 10h00 à 12h00**
- **Le VENDREDI 4 AVRIL 2025 de 10h00 à 12h00**
- **Le MARDI 15 AVRIL 2025 de 14h00 à 16h00.**

Toute demande de rendez-vous téléphonique avec le commissaire enquêteur sera adressée par téléphone (04.94.60.20.96 ou 20.46) ou par courrier électronique (affaires.juridiques@ville-draguignan.fr).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR
COMMUNE DE DRAGUIGNAN



Ville de Draguignan

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relatif au

**PROJET DE DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC
COMMUNAL DU PARKING CADASTRÉ SECTION AB N° 369
SITUÉ 15 RUE DE L'OBSERVANCE À DRAGUIGNAN**

**Enquête du mardi 1er avril 2025
au mardi 15 avril 2025 inclus**

① / ③

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête publique : Projet de déclassement du domaine public communal du parking cadastré section AB n° 369 situé 15 rue de l'Observance à Draguignan

Arrêté d'ouverture d'enquête : n°A-2025-0555 du 7 mars 2025

arrêté du maire de DRAGUIGNAN

arrêté du Préfet du Var

Commissaire(s)-enquêteur(s) ou commission d'enquête

Titulaire(s) : Monsieur Serge LESCOVEC

Suppléant(s) :

Durée de l'enquête : Du mardi 1^{er} avril au mardi 15 avril 2025 inclus soit 15 jours

Siège de l'enquête :

Mairie de Draguignan – 2^{ème} étage de l'Hôtel de ville - Direction des affaires juridiques —
28 rue Georges Cisson – 83 300 Draguignan

Autres lieux de consultation du dossier :

Registre d'enquête comportant : 03 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire à la mairie siège de l'enquête.

Rapport et conclusion du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à la Mairie de Draguignan, Direction des affaires juridiques, 28 rue Georges Cisson à 83 300 Draguignan aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la ville de Draguignan www.ville-draguignan.fr sous la rubrique « je participe » puis « enquêtes publiques », pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

- Le MARDI 1er AVRIL 2025 de 10h00 à 12h00
- Le VENDREDI 4 AVRIL 2025 de 10h00 à 12h00
- Le MARDI 15 AVRIL 2025 de 14h00 à 16h00.

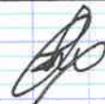
le 31 mars 2025

Le commissaire enquêteur


Serge LESCOVEC

② / ③

Permanence du mardi 1^{er} avril 2025 10h-12h SL

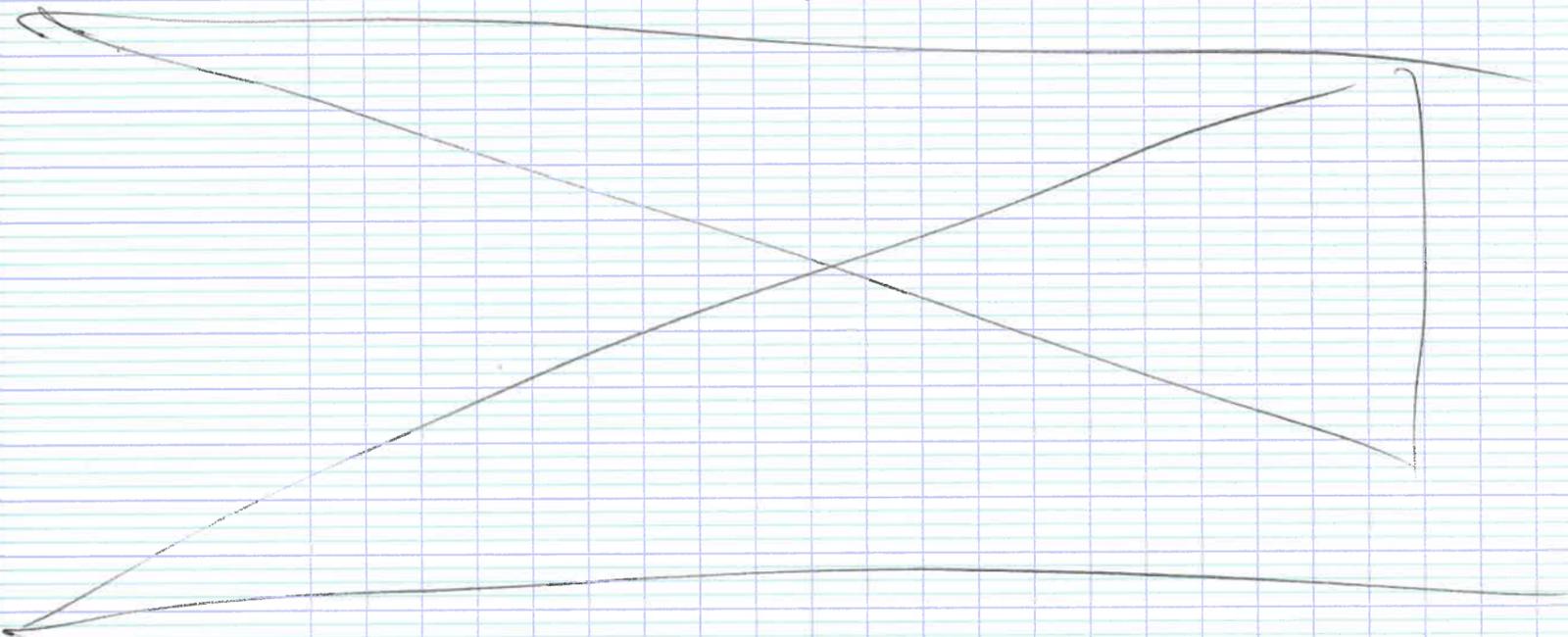
— PAS de visite — 

Permanence du vendredi 4 avril 2025 10h-12h SL

— PAS de visite — 

Permanence du mardi 15 avril 2025 14h-16h SL

— PAS de visite — 



Registre clos ce jour, mardi 15 avril 2025 à 16h00

par Sage LISCOVEC, commissaire enquêteur du Verc



SL.  (3) (3)

